

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GALNET

Version: 7

Date de révision: 20/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: GALNET

1. 1. 1. Contient:

1. 1. 2. N° CE: Non applicable.

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Nettoyant sols

Utilisations non recommandées :
ce produit ne doit pas être utilisé dans des applications autres que celle recommandées à la section 1

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Distributeur

REMA GROUPE

5 rue Charles François Daubigny, 95870.BEZONS - France
Téléphone : +33 (0)1 30 61 32 08 Fax : +33 (0)1 39 61 82 72
contact@remagroupe.fr

Fabricant

SANI MARC
Rue de la Chênaie
F-76800 Saint Etienne de Rouvray France
Tél: +33 (0) 2 35 66 01 38
Mail : contact@sanimarc.com

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59

1. 5. Formule: 190657V2

1. 6. N° code du produit: 190657V2

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Irr. oc. 2 / H319 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:



Attention

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement:

2. 2. 2. Contient:

2. 2. 3. Mention de danger:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2. 2. 4. Prévention:

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.

2. 2. 5. Intervention:

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

EUH 208 - Contient du Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone. Peut produire une réaction allergique.

2. 4. Autres dangers:

Parfum contenant une ou plusieurs substances allergisantes à une concentration > 0.01%: Limonene, Linalool, Benzyl salicylate.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

• 2-butoxyéthanol; ether monobutyle d'éthylène glycol; butylglycol
- N° Id: 603-014-00-0 - N° CE: 203-905-0 - N° CAS: 111-76-2
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C <= 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - H332 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319
- Divers :
Valeurs limites d'exposition
V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 98 - V.M.E ppm = 50 - V.M.E mg/m³ = 246

• propane-2-ol; alcool isopropylique
- N° CAS: .87-63-0

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GALNET

Version: 7

Date de révision: 20/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C < 5
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH02 * Liq. infl. 2 - H225
* SGH07 * STOT un. 3 - H335 * STOT un. 3. - H336 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A

• Alcool gras ethoxylé 6 OE
- N° CAS: 68439-46-3
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119980051-45
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1 < C < 3
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302
* SGH05 * Lés. oc. 1 - H318

• 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol
- N° Id: 603-096-00-8 - N° CE: 203-961-6 - N° CAS: 112-34-5
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Irr. oc. 2 - H319

• Composition parfumante citron vert
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C < 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH07 * Sens. cut. 1 - H317
* SGH08 * Tox. asp. 1 - H304 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A
* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

• masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

- N° Id: 613-167-00-5 - N° CAS: 55965-84-9
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 0 < C <= 0,001
- SGH (Système Général Harmonisé)
* SGH06 * Tox. aiguë 2 - H301 - H310 - H330
* SGH07 * Sens. cut. 1 - H317
* SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410

Remarques: (Skin Con. 1 C; H314: C >= 0,6 %; 2; Skin irrit. H315: 0,06% <= C < 0,6%; Eye Dam. 1; H318: C >= 0,6 %; Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % <= C < 0,6 %; Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,0015%.)

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un spécialiste et lui montrer l'étiquette.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: Non Concerné
4. 2. 2. Contact avec la peau: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.
4. 2. 4. Ingestion: Non déterminé.
4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Avis aux médecins

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GALNET

Version: 7

Date de révision: 20/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- | | |
|--|--|
| 5. 1. Moyens d'extinction: | Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée |
| 5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: | En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. |
| 5. 3. Conseils aux pompiers: | Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection |
| 5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Aucun. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).
Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|--|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Les personnes ayant des problèmes de trop grande sensibilité ne doivent pas manipuler ou être exposées au produit. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Tenir hors de portée des enfants.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Garder l'emballage bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.
Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. |
| 7. 2. 2. Condition(s) de stockage: | Conserver à l'abri du gel. |
| 7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Ne pas mélanger à d'autres produits. |
| 7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | Les emballages plastiques sont recommandés. |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | Utilisation professionnelle |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|----------------------------------|--|
| 8. 1. Paramètres de contrôle: | |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | |

Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0
France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT): 400 ppm, 980 mg/m3

Composant : 2-BUTOXYÉTHANOL CAS : 111-76-2

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GALNET

Version: 7

Date de révision: 20/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 2 ppm 9,8 mg/m³
Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 30 ppm 147,6 mg/m³

Composant : 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol CAS 112-34-5
France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME) : 10 ppm, 67,5 mg/m³
France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT): 15 ppm, 101,2 mg/m³

DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL) / DOSE DERIVEE AVEC EFFET MINIMUM (DMEL) :
Composant: 2-butoxyéthanol No.-CAS 111-76-2

DNEL :

Travailleurs, Effets systémiques aigus, Inhalation: 663 mg/m³, 135 ppm
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 75 mg/kg p.c. /jour
Travailleurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau: 89 mg/kg p.c. /jour
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 49 mg/m³
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Inhalation: 426 mg/m³
Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation: 123 mg/m³
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 38 mg/kg p.c. /jour
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Contact avec la peau: 44,5 mg/kg p.c. /jour
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion: 3,2 mg/kg p.c. /jour
Consommateurs, Effets systémiques aigus, Ingestion: 13,4 mg/kg p.c. /jour

Composant: propane-2-ol No.-CAS 67-63-0

DNEL :

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 888 mg/kg p.c. /jour
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 500 mg/m³
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau: 319 mg/kg p.c. /jour
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation: 89 mg/m³
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion: 26 mg/kg p.c. /jour

Composant : 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol CAS 112-34-5

DNEL :

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 67,5 mg/m³, 10 ppm
Travailleurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 67,5 mg/m³, 10 ppm
Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 101,2 mg/m³
Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 20 mg/kg p.c. /jour
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 34 mg/m³, 5 ppm
Consommateurs, Long terme - effets locaux, Inhalation : 34 mg/m³, 5 ppm
Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation : 7,5 mg/m³
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 10 mg/kg p.c. /jour
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 1,25 mg/kg p.c. /jour

CONCENTRATION PREDITE SANS EFFET (PNEC)

Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0
Eau douce : 140,9 mg/l - Eau de mer : 140,9 mg/l
Libérations intermittentes : 140,9 mg/l - STP : 2251 mg/l
Sédiment : 552 mg/kg poids sec - Sol : 28 mg/kg
Empoisonnement secondaire : 160 mg/kg aliment

Composant : 2-BUTOXYÉTHANOL CAS : 111-76-2

- Eau douce; 8,8 mg/l - Eau de mer; 0,88 mg/l
- Sédiments (eau douce); 8,14 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 3,46 mg/kg
- Sol; 2,8 mg/kg - - STP; 463 mg/l

Composant : 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol CAS 112-34-5

Eau douce : 1 mg/l - Eau de mer : 0,1 mg/l
Libérations intermittentes : 3,9 mg/l - STP : 200 mg/l
Sédiment d'eau douce : 4,4 mg/kg poids sec - Sédiment marin : 0,44 mg/kg poids sec
Sol : 0,32 mg/kg poids sec - Empoisonnement secondaire : 56 mg/kg aliment

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire conforme à EN 141.

8. 2. 2. Protection des mains:

Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure. Matériel : gants en caoutchouc nitrile ou gants en caoutchouc butyle

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GALNET

Version: 7

Date de révision: 20/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: vêtements de protection à manches longues
8. 2. 4. Protection des yeux: lunettes de sécurité avec protections latérales
8. 2. 5. Protection individuelle: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide
9. 1. 2. Couleur: bleu
9. 1. 3. Odeur: Citron
9. 1. 4. PH: Pur à 20°C : 8
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
9. 1. 6. Point d'éclair: Non déterminé.
9. 1. 7. Limites d'explosivité: Non applicable.
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 1 +/- 0,05 à 20°C
9. 1. 9. Viscosité: Non applicable
9. 2. Autres informations:
9. 2. 1. Hydrosolubilité: complètement soluble
9. 2. 2. Liposolubilité: Non concerné
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non Concerné

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Stable en conditions normales.
10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: Ne jamais mélanger avec d'autres produits.
10. 4. Conditions à éviter: PAS de contact avec les surfaces chaudes.
10. 5. Matières incompatibles: Ne pas mélanger avec d'autres produits.
10. 6. Produits de décomposition dangereux: Ne pas respirer les fumées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: Pas d'information disponible au sujet de la préparation. Informations composants (FDS Fournisseurs) entrant dans le mélange
11. 2. Toxicité aiguë:
11. 2. 1. Inhalation: Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0
CL50 : > 25 mg/l (Rat; 6 h; vapeur) (OCDE ligne directrice 403)
- Composant : 2-BUTOXYÉTHANOL CAS : 111-76-2
CL0 : > 3,1 mg/l (Cochon d'Inde, femelle; 1 h; vapeur) (49 CFR 173.132)
CL0 : > 3,4 mg/l (Cochon d'Inde, mâle; 1 h; vapeur) (49 CFR 173.132)
- Composant: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol CAS 112-34-5
CL50 : > 29 ppm (Rat; 2 h; poussières/brouillard) (OCDE ligne directrice 403)
Aucune mortalité durant le temps d'exposition indiqué lors de tests sur animaux.
11. 2. 2. Contact avec la peau: Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0
DL50 : 13900 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GALNET

Version: 7

Date de révision: 20/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

	<p>Pas d'irritation de la peau (OCDE ligne directrice 404) Dégraisse la peau ce qui peut causer la sécheresse et la rugosité de la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut avoir comme conséquence une dermatite.</p> <p>Composant : 2-BUTOXYÉTHANOL CAS : 111-76-2 Pas de données valides disponibles. Irritation de la peau (Lapin; 4 h) (Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.4.)</p> <p>Composant: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol CAS 112-34-5 DL50 : 2764 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402) Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)</p>
11. 2. 3. Contact avec les yeux:	<p>Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0 Irritation des yeux (OCDE ligne directrice 405) Des éclaboussures dans les yeux peut causer une douleur forte, la vapeur est irritante.</p> <p>Composant : 2-BUTOXYÉTHANOL CAS : 111-76-2 Irritation des yeux (Lapin; 24 h) (OCDE ligne directrice 405)</p> <p>Composant: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol CAS 112-34-5 Irritation des yeux (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)</p>
11. 2. 4. Ingestion:	<p>Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0 DL50 : 5840 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401)</p> <p>Composant : 2-BUTOXYÉTHANOL CAS : 111-76-2 DL50 oral : 1300 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401) DL50 oral : 1414 mg/kg (Cochon d'Inde, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)</p> <p>Composant: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol CAS 112-34-5 DL50 : > 2000 mg/kg (Rat) DL50 : 2410 mg/kg (Souris) (OCDE ligne directrice 401)</p>
11. 3. Sensibilisation:	<p>Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0 non sensibilisant(e) (Test de Buehler; Dermale; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)</p> <p>Composant : 2-BUTOXYÉTHANOL CAS : 111-76-2 non sensibilisant(e) (Test de Maximalisation; Dermale; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)</p> <p>Composant: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol CAS 112-34-5 non sensibilisant(e) (Test de Maximalisation; Dermale; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)</p>
11. 4. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	<p>Composant: propane-2-ol CAS 67-63-0 Exposition unique : Inhalation : Organes cibles: Système nerveux central Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>Exposition répétée : Les études portant sur l'inhalation et exposition répétées ont démontré des effets dans les organes cibles des rats mâles (les reins) et des souris mâles et femelles (thyroïde) suite aux mécanismes d'action qui ne sont pas pertinents aux êtres humains.</p> <p>Composant : 2-BUTOXYÉTHANOL CAS : 111-76-2 Toxicité à dose répétée : NOAEL : < 69 mg/kg p.c. /jour (Rat, mâle)(Oral(e); 90 jours) (OCDE ligne directrice 408) NOAEL : 150 mg/kg p.c. /jour (Lapin, mâle et femelle)(Dermale; 90 jours) (OCDE ligne directrice 411) LOAEL : 152 mg/m³(Rat, mâle et femelle)(Inhalation; 102 sem.; 5 jours/semaine) (OCDE ligne directrice 453)</p>

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non déterminé.
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GALNET

Version: 7

Date de révision: 20/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non déterminé.

12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets)
Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14. 2. Numéro ONU: Non applicable.

14. 6. Dangers pour l'environnement: Non concerné.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Se référer aux rubriques 7 et 8.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement: Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

Composition suivant le règlement CE 648/2004:
Agents de surface non ioniques : moins de 5 %
Parfums, Linalool, Limonene, Benzyl salicylate
Conservateurs, Methylchloroithiazolinone, Methylisothiazolinone

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique: Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

Abréviations et acronymes
CAS : Chemical Abstracts Service
CLP : classification, étiquetage et emballage
CL50 : concentration létale médiane
DNEL : dose dérivée sans effet
SGH : système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
NOAEL : dose sans effet nocif observé
LOAEL : dose minimale avec effet nocif observé
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
PNEC : concentration prédite sans effet

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H332 Nocif par inhalation.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GALNET

Version: 7

Date de révision: 20/02/2020

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- H330 Mortel par inhalation.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
16. 3. Avis ou remarques importantes: Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.
Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.
16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.
16. 5. Références et / ou bibliographie: Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
16. 6. Conseils relatifs à la formation: Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation des produits basés sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation des produits dangereux doivent être respectées.
16. 7. 1. Date de la première édition: 10/02/98
16. 7. 2. Date de la révision précédente: 07/11/17
16. 7. 3. Date de révision: 20/02/2020
16. 7. 4. Version: 7
16. 7. 1. Révision chapitre(s) n°: 1-2-3-7-8-11-15-16